



THEME

SURESTARIES ET DÉTENTIONS DANS LES PORTS OUEST AFRICAINS: PRÉVENTION ET MOYENS DE CONTESTATION POSSIBLES.

 Golden Tulip, le diplomate
de Cotonou

 02 au 04 Décembre 2021

 09H à 17H

OBJECTIFS

- Maîtriser les fondements juridiques de la notion des surestaries et détentions.
- Maîtriser la négociation des clauses de surestaries dans les contrats d'affrètements (cas des hydrocarbures, dry et conteneurs).
- Savoir monter un bon dossier de réclamation de réduction ou de contestation.

PROGRAMME

- Pédagogie interactive, participative ;
- Une série d'échanges et de discussions entre les participants et les formateurs.
- Etude de cas pratique en atelier et à la fin de la session, une attestation de formation sera délivrée.

CIBLE

Importateurs/exportateurs, transitaires, commissionnaires agréés en douane, commissionnaires de transport, agents maritimes/consignataires, affréteurs, armateurs.

FORMATEUR

- **Marius Lucien LALEYE**, Docteur en Droit, Juriste d'affaires-consultant, Expert en Droit maritime et des transports.

Autre avantage: Grande opportunité de réseautage.

MODULES À DÉVELOPPER

- **Module 1:** Contexte, justification et définition des deux notions.
- **Module 2:** Surestaries dans les contrats de transport maritime (cas des hydrocarbures, conventionnels et conteneurs).
- **Module 3:** Importance de la rédaction des clauses de surestaries dans les contrats d'affrètement et de ventes maritimes (cas des cargaisons liquides et sèches).
- **Module 4:** Mise en évidence de l'impact des surestaries dans l'économie du bloc contractuel achat - vente/affrètement.
- **Module 5:** Etude de recevabilité d'un dossier de réclamation de surestaries : Analyse et règlement amiable.
- **Module 6:** Montage de dossiers de contestations ou de réclamations (éléments constitutifs).
- **Module 7:** Les recours arbitraux et judiciaires.
- **Module 8:** Etude de cas pratiques.

Prix: 150.000 Fcfa Hors taxe / 